



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**24 FEVRIER 2010**  
**Lieu : Mairie de Montmartin sur Mer**  
**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix, le 24 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, E. de LAFORCADE, P. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, S. CLEMENT-ROBIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, J. LEHODEY, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARIE, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, B. LECORDIER, J. MONTEIL, G. LE CALVEZ, S. NEE, J. DOYERE, G. ENEE, J. TALBOT, E. LEBRUN, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. MAZURE, M. BOIZARD, B. LEPLEY, H. GUILLE, M. VAILLANT.

Absent excusé : G. BELLiard, V. BIDAN (pouvoir à P. PUDDU), N. DOUCHIN (remplacée par S. CLEMENT ROBIN), C. DOLLEY (remplacé par J. LEHODEY), O. BECK, R. MACE (remplacé par G. ENEE), F. GOURDET (remplacée par E. LEBRUN), S. HUBERT (remplacé par J.P. SALLIOT), D. MAIRESSE.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Pierre DUGUE, secrétaire de séance.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 02 février 2010 est validé à l'unanimité.

➤ **Budget Primitif du service eau**

Monsieur PARIS, Percepteur indique que le compte administratif et le compte de gestion ne pourront pas être votés étant donné que le compte de gestion n'est pas validé par la trésorerie. Il présente le budget prévisionnel 2010 qui a été distribué à chaque membre.

Quelques précisions sont apportées sur certaines lignes budgétaires :

En dépenses de fonctionnement

Compte 6068 « autres fournitures » : ce sont des réactifs, opération ponctuelle pour changer le charbon actif tous les 5/6 ans

Compte 615 « entretien et réparations » : fonds de roulement

625 « déplacements » : frais de déplacement, missions et réceptions

6282 « autres services extérieurs » : frais de stage dans le cadre de l'obligation de formation

621 « personnel extérieur » : remboursement au budget général d'un mi-temps, remplacement d'un agent en congé maternité, frais du centre de gestion pour ce remplacement

701249 et 706129 : reversement des années 2008 et 2009 des redevances pollution eau potable et assainissement

658 « charges de gestion courante » : barrage du Gast et gestion globale départementale de l'eau potable

En recettes de fonctionnement

7011 « redevance eau » : abonnement et consommation (quasiment moitié/moitié)

758 « produits divers de gestion » : redevances antennes (2009 et 2010 pour Orange)

775 « produits des cessions » : cession d'un véhicule

74 « subvention d'exploitation » : déplacements canalisations pour le département

En dépenses d'investissement

205-010 : logiciel SOFREL pour les recherches de fuites

Il est proposé de passer au vote : le budget prévisionnel 2010 est voté à l'unanimité ; il s'équilibre à 1 672 964,42 € en fonctionnement et à 1 002 733,82 € en investissement.

➤ **Présentation du Document d'Orientation Budgétaire**

Monsieur DOYERE présente ce document qui a été transmis à chaque délégué communautaire le 15 février 2010 et qui représente de façon synthétique toutes les informations financières de la Communauté de Communes.

### **➤ Avenant à l'assurance Dommage Ouvrage pour la construction du Pôle Culturel et Touristique**

Le contrat initial a été signé le 26 décembre 2005 sur un coût prévisionnel des travaux de 579 817 €. Le montant de la prime d'assurance s'élevait alors à 8 462,58 € TTC.

Le coût définitif de la construction s'élève à 708 396,11 € TTC. La prime d'assurance a été recalculée et s'élève à 9 920,52 €, un avenant de 1 457,94 € est proposé au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant au contrat Dommage Ouvrage pour un montant de 1 457,94 €, autorise l'engagement de cette dépense, autorise son paiement et s'engage à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2010.

### **➤ Budget Cinéma – engagement de deux dépenses**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'engagement d'une dépense d'un montant de 956,80 € en investissement afin de payer le cabinet de contrôle DICOSIS qui a vérifié la solidité de la charpente du cinéma ainsi qu'une dépense d'un montant de 2 897,97 € qui correspond à la facture Médialex, publicité presse pour l'appel à candidature d'architectes dans le cadre de la restauration du cinéma. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le paiement de ces dépenses et s'engage à ouvrir les crédits au budget 2010.

### **➤ Construction du Pôle Enfance**

Monsieur LEVIVIER indique qu'une nouvelle approche du projet est en cours afin de mutualiser au maximum les locaux existants. Mardi 2 mars et jeudi 11 mars, des réunions de présentation des nouvelles études sont prévues ainsi que le comité de pilotage qui aura lieu le 16 mars à 18 h au cinéma de la plage.

Monsieur RAULT demande si réglementairement tout est prévu dans l'utilisation de locaux scolaires ainsi que pour l'acquisition de terrains pour les constructions.

Monsieur LEVIVIER confirme que la commune de Quetteville a déjà délibéré pour les terrains mais qu'il faudra revoir la situation une fois les plans approuvés. Par rapport à l'utilisation de locaux scolaires, le directeur de l'école participe aux discussions.

Afin de compléter les études, un avenant de 4 500 € HT est proposé au contrat passé avec l'architecte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant au contrat de Monsieur LEVERD pour un montant de 4 500 € HT.

### **➤ Divers**

Monsieur le Président indique que Monsieur HEURTAUX, Président du Groupement de Vulgarisation Agricole, fait le point par courrier du concours photos organisé sur le thème « l'agriculture : un regard à partager sur notre territoire » pour lequel la Communauté de Communes a participé à hauteur de 1 500 €. Il indique qu'une exposition aura lieu aux Unelles et que les élus sont invités au vernissage le 25 mai 2010 (date à retenir).

### **➤ Compte rendu des travaux des commissions**

Monsieur DUGUE indique que les travaux d'enrobé sont effectués à hauteur d'à peine 50 % (tranche ferme et tranche conditionnelle). Pour les accotements, l'empierrement a pris du retard. La reprise du chantier est prévue pour le 5 avril ; une commission aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 10h30. Ce marché compte à ce jour 21 jours de travail et 11 jours d'intempéries.

Madame BUSNEL indique que pour le bilan santé il y a aujourd'hui 230 inscrits ; les examens auront lieu les 23 et 24 mars. Bilan positif.

Monsieur JACQUET indique que la commission « territoire » s'est réunie le 16 février. Le premier travail va consister à faire un inventaire des compétences de manière lisible afin d'informer le public par le biais du bulletin sur ce que fait la Communauté de Communes. Il y aura également à lister les atouts de notre territoire, les biens de la Communauté de Communes et une réflexion à mener sur les zones artisanales et industrielles ainsi que sur les voies vertes et cyclables.

Concernant le SCOT, les réflexions menées ont porté leurs fruits puisque les caractéristiques portant sur les densités et les zones artisanales ont été modifiées. Madame LESAGE est chargée d'envoyer dans chaque commune le contenu de ces modifications ainsi que les documents concernant les fonds européens.

Fin de séance : 22h10